



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 16 JAN. 2024
N°2023-155

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention remboursement fluides Ville -CCAS

Rapporteur : Mme AMAR

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, , M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DES FINANCES
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention du 15 février 2022 fixant les relations de coopération entre la commune de Champigny sur marne et le Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'avis émis par la 4^{ème} commission Solidarité – Action Sociale – Prévention – Santé – Politique en direction des seniors – Condition animale en date du

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies en date du 5 décembre 2023 ;

Considérant l'intérêt de faire bénéficier le CCAS de tarifs négociés dans le cadre de marchés gérés par le SIPPAREC ;

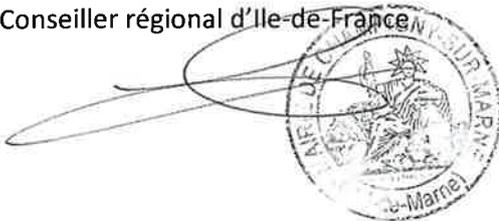
Considérant l'intérêt d'une connaissance des couts réels des activités du CCAS.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention à passer entre la ville de Champigny-sur-Marne et le Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 3 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



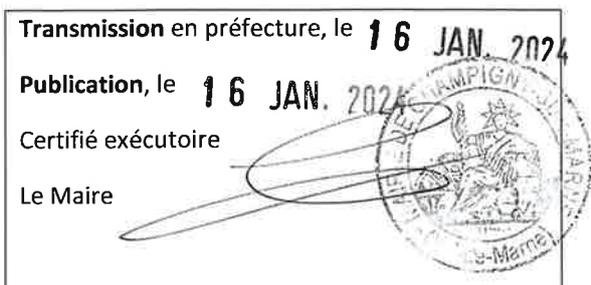
A large, stylized signature in black ink is written over a circular official seal of the commune of Champigny-sur-Marne. The seal features a central figure and the text 'VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Champigny-sur-Marne'.

Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



A signature in blue ink is written over a circular official seal of the commune of Champigny-sur-Marne. The seal features a central figure and the text 'VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Champigny-sur-Marne'.

Transmission en préfecture, le **16 JAN. 2024**
Publication, le **16 JAN. 2024**
Certifié exécutoire
Le Maire



A large, stylized signature in black ink is written over a circular official seal of the commune of Champigny-sur-Marne. The seal features a central figure and the text 'VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Champigny-sur-Marne'.